



La feuille est consultable sur le site Internet une semaine avant sa distribution par la Poste

Agenda Prochaine parution : 2 septembre Date dépôt des articles le 9 août

6 septembre (17h à 20h)..... Forum des associations..... Espace Glenmor
22 septembre Troc livres, CD et DVD Bibliothèque
22 septembre Fête du patrimoine..... Bourg

Opération tranquillité vacances

Pour partir et profiter sereinement de vos vacances, un service de surveillance de votre domicile est mis en place et géré par la Gendarmerie de Guichen sur simple demande : une veille quotidienne de votre logement peut être effectuée pendant la durée de votre absence pour prévenir tout risque d'intrusion et/ou de dégradation. N'hésitez pas à vous rendre à la Gendarmerie la semaine précédant votre départ pour remplir le formulaire ou via le site Internet. Ce service gratuit fonctionne toute l'année.

■ Pour tout renseignement, contacter la Gendarmerie de Guichen au 02.99.57.01.02

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES



Panneau Pocket

L'application gratuite pour rester informé !

La commune s'est abonnée au service Panneau Pocket afin de transmettre aux Senonnais des informations en continu sur leur téléphone portable : réunions, manifestations, alertes météo... Consultable partout : à domicile, au travail, dans la rue... toutes les informations ou événements qui concernent la commune seront toujours à portée de main sur votre téléphone.

Un dispositif facile à installer et à utiliser par tous !

- 1°) Rendez-vous sur l'App store ou Google play de votre téléphone.
- 2°) Saisir dans la barre de recherche « panneau pocket ».
- 3°) Cliquer ensuite sur le logo de Panneau Pocket puis sur installer.
- 4°) L'installation s'effectue toute seule.
- 5°) A la fin, un message apparaît en haut de votre écran.
- 6°) Une icône est créée sur votre téléphone. Il vous suffit de cliquer dessus puis de choisir dans la liste la Commune en cliquant sur Saint-Senoux : n'oubliez pas de cliquer sur l'étoile au bout de la ligne.



Le Forum des associations
aura lieu le 6 septembre
de 17h à 20h à l'espace Glenmor

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

PanneauPocket,
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



Les informations sont accessibles, en balayant simplement votre écran avec votre doigt pour faire défiler les informations et les alertes de la commune.

Cette application est gratuite pour les utilisateurs. Lorsqu'une information vient d'être transmise, vous recevez une notification sur votre téléphone.

Avis aux associations : N'hésitez pas à transmettre vos événements à Josiane Divet par mail
■ infrastructure-batiments@saintsenoux.fr
ou au 02.99.57.86.20

Mairie

Permanence adjoints

de 9h30 à 12h les jours suivants :
7 septembre : Danièle MEREL
ou sur rendez-vous

Attention !

Horaires Mairie

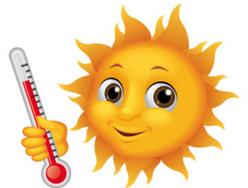
Les horaires d'ouverture de la mairie changent pour la période estivale :

- à compter du 22 juillet et jusqu'au 23 août : ouverture uniquement le matin du lundi au vendredi de 9h30 à 12h,
- fermeture le vendredi 16 août.

Reprise permanence élu(e) le samedi 7 septembre de 9h30 à 12h

Plan canicule

Dans le cadre du plan de prévention de la canicule, la mairie tient un registre afin de recenser les personnes vulnérables susceptibles de souffrir des fortes chaleurs. Si vous êtes une personne âgée, handicapée, isolée, pensez à vous inscrire sur ce registre en appelant la mairie (02.99.57.86.20). Ainsi, en étant identifié(e), vous serez mieux informé(e) et pourrez bénéficier d'une attention particulière en cas de canicule.



Signaler un incident

Dans le cas d'un incident lié à la sécurité sur la commune ou d'une situation d'extrême urgence, et en dehors des heures d'ouverture de la mairie, il convient prioritairement et suivant le cas d'appeler la gendarmerie (le 17) ou les pompiers (le 18 ou le 112 depuis un portable). L'information sera transmise, si nécessaire, à l'élu(e) de permanence de Saint-Senoux via un numéro de téléphone d'astreinte dédié à cet effet.

Horaires

Mairie

Voir article plus haut

Bibliothèque

Horaires d'été : voir article au verso

Déchetterie

Lundi et mercredi : 14h-18h

Vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Bibliothèque

Plus on lit, plus il devient facile de lire et plus on lit pour le plaisir !

Tout au long de l'année scolaire 2018-2019, votre enfant est venu à la bibliothèque avec sa classe. Il a pris l'habitude d'y emprunter un livre par mois. Lire un livre, c'est s'entraîner à la lecture, développer son sens critique, porter un jugement, ouvrir son esprit devant le savoir et le non savoir, susciter la créativité et l'imaginaire.

Pour une remise en route à la lecture avant la rentrée scolaire, nous vous invitons à venir à la bibliothèque avec votre enfant pour continuer ce qu'il avait commencé : la découverte et le plaisir de lire.

Horaire d'ouverture pendant l'été

Grâce à la formidable équipe de bénévoles, la bibliothèque ne fermera pas de l'été.



Nous vous accueillons tous les Mercredis de 10h30 à 12h et de 15h à 17h et Samedis de 10h30 à 12h.

Pour vos vacances, faites le plein de livres ! Partez l'esprit tranquille, nous pouvons prolonger vos emprunts comme vous le souhaitez : 4, 5, 6 ou 7 semaines, il suffit de nous le préciser au moment du prêt.

Troc Livres, CD et DVD

Profitez de votre été pour retirer vos Livres, CD ou DVD qui sommeillent sur vos étagères pour les échanger contre d'autres lors du troc qui aura lieu le samedi 22 septembre.

Bonnes vacances et bonnes lectures.

Feux de forêt : appel à la vigilance

L'arrêté préfectoral permanent du 12 mai 2003 relatif à la protection des forêts et des landes contre l'incendie interdit à quiconque, pendant la période allant du 1er mars au 30 septembre, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des terrains boisés, plantations, reboisement et landes. Les départs de feu sont pour la plupart dus à des causes humaines (imprudences). Il importe donc que la réglementation soit strictement respectée. Tous les feux, tout barbecue sont interdits dans les forêts, bois, plantations forestières et landes et à 200m de ces lieux (interdiction de fumer également dans les bois). Pour les travaux agricoles, le travail du matin est à privilégier et les conducteurs d'engins devront être vigilants (les tracteurs doivent être équipés d'extincteurs).

RAPPEL : il est formellement interdit de brûler les déchets verts

La sécurité c'est l'affaire de tous !

Bruit

L'arrêté municipal du 29 novembre 2004 prévoit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués :

- les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

- les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h,

- les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h.

Attention, une réglementation spécifique peut être mentionnée dans le cahier des charges des lotissements.

Fête du Patrimoine

À l'occasion de la fête du patrimoine, le 22 septembre, Antre2rires et la municipalité organisent une animation dans le bourg de Saint Senoux sur le thème : « Les métiers et commerces dans le bourg au XXème siècle ». À partir des souvenirs de Senonnais, l'idée est de faire renaître la vie économique et sociale de nos ancêtres sur les lieux mêmes de leurs activités diverses. Une démonstration du métier de cerclier, emblématique de Saint-Senoux, se tiendra sur le site de l'espace Glenmor.



Recrutement ADMR

L'ADMR du Secteur de Guichen, recherche : des Aides à domicile pour de l'aide à la Personne et pour de la garde d'Enfants. Possibilité de petits contrats (étudiants, retraités...).

Permis, véhicule et expérience souhaités.

Envoyer une lettre de motivation et un CV à l'attention de la Présidente :

■ ADMR du Secteur de Guichen

3 rue de la combe janic

35890 Bourg des Comptes

Ou par Email : guichen.asso@admr35.org

Économisons l'eau

« Avec une pluviométrie très irrégulière, la saison hivernale n'a pas suffi à reconstituer la ressource des nappes souterraines : les niveaux des cours d'eau sont inférieurs à la normale de saison », indique la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Chaque citoyen est appelé à faire preuve de civisme et à adopter une conduite éco-responsable pour diminuer la consommation d'eau et éviter tout gaspillage.

Permanences

Assistante sociale

Sur rendez-vous au CDAS de Guichen

Tél : 02 99 52 02 22

Architecte conseil

Sur rdv (Mairie de Guichen : 02.99.05.75.75)

Mission Locale

Sur RDV - Tél. 02 99 57 05 85

Les lundis : 9h00 à 12h30/ les mercredis, jeudis et vendredis : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. RESO, 26 rue du Commandant Charcot à Guichen.

ADMR

3 rue de la Combe Janic - Bourg des Comptes. Tél. 02 99 52 19 31

Point Accueil Emploi

Avec ou sans RDV : tél : 02 99 57 00 09

Point Accueil Emploi - Le Résou

26 r. du Commandant Charcot - Guichen

isabelle.lebourdais@vallonsdehautebretagne.fr

catherine.poussanoff@vallonsdehautebretagne.fr

Député

Sur rdv uniquement au 06.78.54.42.52

Conciliateur de justice

Sur rdv (Mairie de Guichen : 02.99.05.75.75)

Conseillers départementaux

Conseillers départementaux, sur rdv :

Mme Michèle MOTEL (06.88.56.70.46)

M. Roger MORAZIN (06.76.41.92.41)

Services de garde

Médecin

En semaine le soir : tél au 15 qui indiquera le médecin de garde. Le week-end : avant 20h téléphoner à la maison médicale de Messac au 02.99.92.36.94 ; après 20h téléphoner au 15.

Pharmacies

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : tél 3237

27 et 28 juillet

Adamini - Bain de Bretagne

3 et 4 août

Renoux - Crevin

10 et 11 août

Pharmacie du Muguet - Ercé-en-Lamée

14 et 15 août

Heraudeau-Gaulon - Maure de Bretagne

17 et 18 août

Tchonlafi - Pléchatel

24 et 25 août

Pierre - Baulon

31 août et 1er septembre

Ely-Lescop - Bain de Bretagne



Planning été

mer. 24/07

club

août

repos

lundi 02/09

palets à Lassy

mer. 04/09

Club anniv.